

# AQUITEL: Agir pour ne pas subir!!!

## SUD, un syndicalisme revendicatif

Depuis de nombreux mois, SUD n'a de cesse de rappeler à la direction d'Aquitel de se mettre en conformité avec le Code du Travail sur un nombre non négligeable d'illégalités.

Malgré certaines promesses de cette même direction, nos demandes sont demeurées longtemps lettre morte.

Nous avons dû faire appel à l'inspection du travail, qui a d'une part rappelé à la loi la direction sur plusieurs points ... d'autre part s'est déplacée à Aquitel pour mener enquête et faire valoir les obligations légales non appliquées par l'entreprise.

### Ainsi, nos interventions et actions ont permis d'obtenir gain de cause sur :

- → La suppression de la caution pour la clé des casiers et le remboursement des 10 €.
- → La suppression du logiciel destiné à la délation anonyme.
- → La pose de panneaux syndicaux au rez de chaussée
- → L'attribution d'un local dédié uniquement aux délégués syndicaux . Jusqu'alors les Délégués Syndicaux étaient logés dans le cabinet du médecin du travail.
- → La suppression de l'interdiction formelle de départ anticipé : les personnes malades peuvent rentrer chez elles sur avis du Samu.

# Il reste encore de nombreux éléments sur lesquels la direction s'obstine à demeurer dans l'illégalité, notamment :

- → Concernant l'interdiction totale d'avoir un quelconque effet personnel sur sa position de travail, l'inspection du travail a réaffirmé à plusieurs reprises l'illégalité de cette interdiction au regard de la législation en vigueur et du respect des libertés individuelles, et ce malgré les divers prétextes de la direction pour justifier cette règle. Certains autres centres d'appels ont été contraints juridiquement d'appliquer la loi. Chaque conseiller a donc entièrement le droit d'avoir notamment son portable ou tout autre objet personnel sur son poste de travail. Toute sanction pour ce motif serait abusive. Nous invitons, ainsi que l'inspection du travail, tout chargé de clientèle qui se verrait sanctionné pour ce motif, à nous alerter : nous interviendrons pour le respect de la législation.
- → Pour ce qui est de l'utilisation de l'anglais dans les logiciels et les supports de formation, l'inspectrice du travail a confirmé à la direction notre position de la nécessité impérative d'une traduction intégrale en français de tous les outils, conformément à la loi. Nous maintenons notre exigence que soit respectée l'accès aux outils en langue française.
- → Nous avons rappelé à plusieurs reprises à la direction qu'elle s'était engagée sur la « charte des écoutes téléphoniques » à ce que les enregistrements ne soient jamais permanents. Or cette même direction continue à enregistrer tous les appels et prétend n'en écouter que 3 par mois par conseiller. Nous lui réitérons notre demande du respect de ses engagements.

#### Parmi les nombreuses autres revendications de SUD :

- → L'application des préconisations de l'INRS d'un niveau de bruit ambiant en dessous de 55 décibels, alors que les dernières mesures révèlent 72 décibels sur Aquitel. La mauvaise qualité des casques et la promiscuité des postes de travail sont les causes d'un environnement de travail bruyant et nocif pour la santé des salariés.
- → L'attribution d'un vestiaire sécurisé pour chaque salarié-e, qui ne soit pas le seul « casier/boite aux lettres » actuel, pour que chacun puisse y loger tous ses effets personnels dont les vêtements.

Tous ensemble, faisons respecter nos droits.

# NAO 2018 : exigeons une juste répartition des richesses !!!

Cette année, la direction a décidé de programmer les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) du 28 juin au 5 juillet : autant la période choisie est plus acceptable qu'en plein mois d'août comme c'était le cas les années précédentes, autant il paraît inconcevable que la direction limite le temps accordé à la négociation. Nous souhaitons que tout le temps nécessaire soit laissé à ces négociations, sans contrainte d'une date butoir.

Au regard des bénéfices non négligeables d'Aquitel, nous sommes en droit d'exiger notre dû. En 2017, Aquitel a engrangé 1 Million d'€ de bénéfices : aucune augmentation de salaire pour les salariés et tout pour les actionnaires voire plus puisqu'Aquitel leur a versé 1,250 Millions d'€!

N'oublions pas que la richesse d'une entreprise est réalisée par les salarié-e-s. Elle doit revenir



Décidons ensemble des revendications que nous devons porter lors des négociations.

#### D'ores et déjà, SUD exige :

- Une augmentation générale significative des salaires.
- 1500 € net par mois minimum.
- Pas de rémunération individualisée qui mette en concurrence les salarié-e-e et qui soit liée aux résultats et au présentéisme.
- Le 13<sup>e</sup> mois pour tou-te-s.
- Le maintien de la majoration à 100% du travail du dimanche et des jours fériés.
- La majoration à 50% du travail du samedi.
- Une prime de langue de 80€ net mensuelle.

- ...

aux salarié-e-s

Cette plate-forme revendicative n'est bien évidemment pas exhaustive.

Nous sommes à votre écoute pour définir ensemble les revendications que vous souhaitez voir porter par SUD lors de ces négociations.

#### Contacts:

#### sud.aquitel@gmail.com

Cindy, Déléguée Syndicale et élue CE: cgilet.irp@gmail.com

Pierre-Henri, élu DP: phtessier.irp@gmail.com

Tous ensemble, nous avons les moyens de nous faire entendre et de faire respecter nos revendications

Construisons le rapport de force qui nous fera gagner!

